

Dialogue de rentrée.

Au cours du premier semestre, nous vous avons rendu compte à différentes reprises des difficultés du dialogue social, dont la qualité nous a paru, sur plusieurs dossiers, peu satisfaisante.

La rentrée va marquer la reprise de ce dialogue, avec plusieurs rendez-vous déjà fixés ou attendus.

Ainsi, dès le mois de septembre certains corps vont entamer les discussions sur la fixation des ratios d'avancement pour les années à venir : conservateurs du patrimoine et des bibliothèques le 3, ingénieurs économistes de la construction et ingénieurs hydrologues et hygiénistes le 4, attachés d'administrations parisiennes et ingénieurs des travaux le 15. Bien entendu, les représentants de l'UCP participant à ces rencontres auront pour préoccupation d'obtenir de l'administration la fixation de ratios le plus favorables possible pour les agents, permettant à tous d'espérer un déroulement de carrière amélioré.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes qui, devait se réunir au printemps et avait été reporté, siègera le 15 septembre, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, l'UCP a, en début d'été, été contactée par Mao PENINOU, adjoint au maire chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps, qui souhaite rencontrer notre organisation. L'UCP, convaincue de l'importance des rencontres entre les représentants de l'autorité municipale et les organisations syndicales, dans l'intérêt de tous, ne manquera pas de rappeler le lien évident entre la qualité du service rendu aux administrés et celle des conditions de travail des agents.

Frais de transport : évolution attendue.

UCP Flash avait publié une information (N° 468 du 2 février 2009) sur le décret 2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés, qui étendait aux employeurs implantés hors région Ile de France l'obligation de remboursement de 50% des frais de transports publics à l'ensemble de leurs salariés. Nous précisons à cette occasion que ce texte ne modifiait pas les modalités de remboursement applicables aux personnes travaillant en région Ile de France et domiciliées hors de cette dernière.

Au mois de juillet, un courrier de Michel YAHIEL, DRH, confirmait cette analyse, précisant que le décret ci-dessus ne vise que les salariés du secteur privé, les décrets concernant les trois fonctions publiques n'ayant pas encore été publiés. Il indiquait cependant que, selon des informations du ministère de l'Intérieur, un nouveau décret abrogeant celui du 26 juillet 1983 pris pour les collectivités territoriales, est en préparation et sera probablement publié à l'automne.

Ce texte devrait donc améliorer les conditions de remboursement des frais de transports des agents de la Ville domiciliés hors des limites de l'Ile de France, répondant ainsi à une revendication portée depuis longtemps par l'UCP. Nous vous tiendrons bien entendu informés de ces évolutions dès que nous en aurons connaissance.

Carnet.

Décès.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Jean-Luc THIBAUT, ingénieur EIVP (15^e promotion), chef d'arrondissement au service technique de l'eau et de l'assainissement de la DPE, ancien du SIAAP, bien connu et apprécié de tous ceux qui avaient eu l'occasion de le côtoyer dans le cadre professionnel.

.../...

Election.

Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines, a été élu en juillet président de l'association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH). L'UCP lui adresse toutes ses félicitations : nous ne doutons pas que sa riche expérience à la Ville et en particulier le contact vivifiant avec les organisations syndicales, lui seront utiles dans ce contexte.

Nomination.

Le 24 août, le Maire de Paris a nommé Michel GREVOUL directeur de la nouvelle direction des achats, structure dont la création a largement, au cours du premier semestre, alimenté le dialogue social.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45